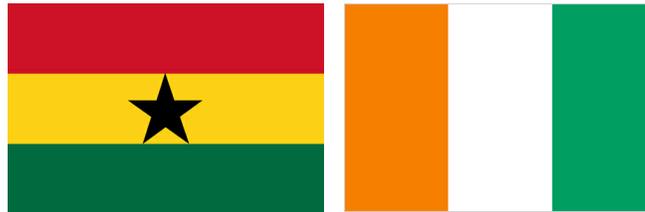
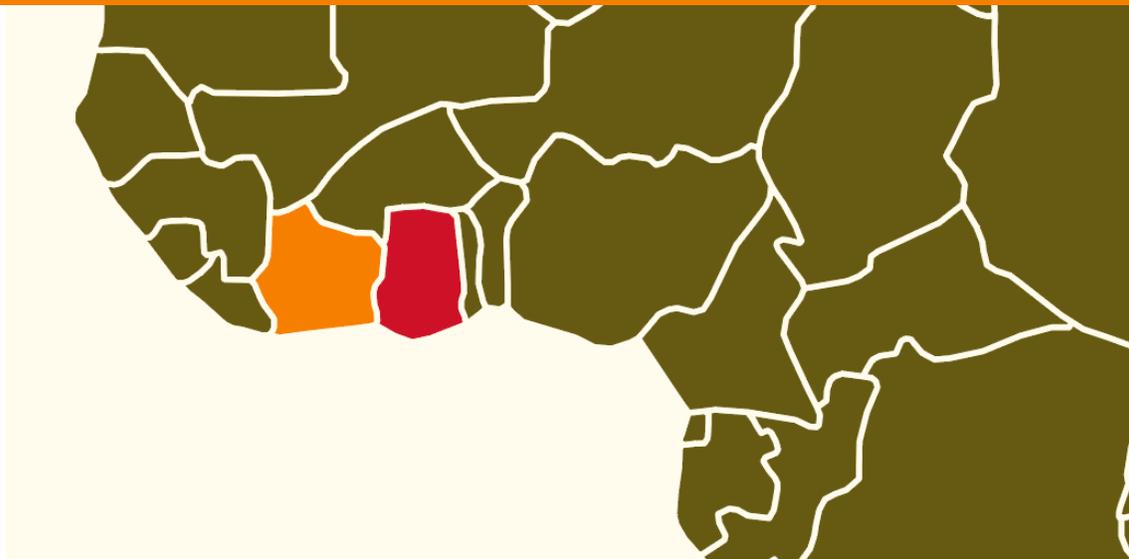


## Projet - FLIP Indicateurs du Travail Forcé



### *FLIP Étend ses Activités en Côte d'Ivoire*



Au cours des trois dernières années, le Projet des Indicateurs du Travail Forcé (FLIP) de Verité a travaillé avec le gouvernement, le secteur privé, les syndicats et les parties prenantes de la société civile pour faire progresser l'utilisation des indicateurs du travail forcé de l'OIT au Ghana. FLIP a contribué à l'élaboration d'un cadre commun sur les indicateurs de travail forcé au Ghana en développant des ressources éducatives sur le travail forcé, en offrant des formations sur le travail forcé, en intégrant les indicateurs de travail forcé dans les systèmes de suivi; et en organisant des formations de formateurs pour les inspecteurs du travail.

Sur la base du succès du modèle FLIP Ghana, le projet étend ses activités en Côte d'Ivoire où le personnel du projet travaillera également à renforcer la capacité des parties prenantes à utiliser les indicateurs de l'OIT pour comprendre et traiter le risque de travail forcé. Au cours des 18 prochains mois, les activités FLIP en Côte d'Ivoire compléteront l'objectif initial du projet en renforçant un cadre commun pour comprendre et traiter les risques de travail forcé au Ghana et en Côte d'Ivoire. Pendant que les activités de FLIP au Ghana se sont généralement concentrées sur les secteurs du cacao, du palmier à huile et de l'or, les activités en Côte d'Ivoire se concentreront essentiellement sur les secteurs du cacao et du café.

L'équipe FLIP est particulièrement enthousiaste à l'idée de créer un groupe de travail technique (GTT) en Côte d'Ivoire. Le GTT Côte d'Ivoire sera le pendant du GTT ghanéen, qui a joué un rôle déterminant dans le succès du projet jusqu'à présent. Pendant les activités du FLIP se poursuivent dans les deux pays, il est prévu que les GTT servent de plate-forme pour travailler dans le cadre d'une compréhension commune des indicateurs de travail forcé basés sur les normes internationales.

Le projet FLIP en Côte d'Ivoire est dirigée par Mr. Amourlaye Touré. Mr. Touré rejoint Verité avec une expérience impressionnante après avoir travaillé sur des questions difficiles et complexes en matière de droits de l'homme pendant 20 ans dans divers pays africains, y compris la Côte d'Ivoire, son pays d'origine, le Burkina Faso, le Niger, le Togo, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi. Il a également œuvré à la promotion de la démocratie et la justice électorale, à la croissance de la transparence dans l'industrie extractive, la réduction de la violence interethnique et l'amélioration de la capacité de la société civile à s'engager auprès du gouvernement. Il est membre fondateur du Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (MIDH). Mr. Touré a récemment travaillé sur la réduction de la déforestation et l'amélioration de la traçabilité et la durabilité dans le secteur du cacao ivoirien.

En étendant ses activités en Côte d'Ivoire, FLIP contribuera à faire progresser l'usage de l'approche des indicateurs de l'OIT au sein d'un réseau plus large de parties prenantes diverses et unies par un cadre commun pour comprendre et traiter les risques liés au travail forcé.

Visitez la page Web de FLIP

Pour plus d'informations, y compris sur les façons dont FLIP peut travailler avec votre institution, veuillez contacter Lisa Cox à [lcx@verite.org](mailto:lcx@verite.org).



Le 12 juin de chaque année marque **la Journée Mondiale contre le Travail des Enfants**, une journée pour réfléchir sur les progrès accomplis et les actions à mener. D'autant plus que le nombre d'enfants qui travaillent a considérablement diminué entre 2000 et 2016 selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les impacts de la pandémie de COVID-19 ont entraîné une augmentation du travail des enfants au cours de l'année dernière. L'ONU a déclaré 2021 comme « Année internationale pour l'élimination du travail des enfants » afin d'accélérer le rythme des progrès et des changements.

2021 marque en outre la première Journée mondiale contre le travail des enfants depuis **la première ratification universelle historique de la Convention n° 82 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants**. Le travail forcé ou obligatoire des enfants est considéré comme la pire forme de travail des enfants, et si tout travail des enfants devrait être éliminé, il est particulièrement essentiel d'éliminer les pires formes de travail des enfants. **Selon l'OIT**, le travail forcé des enfants désigne « le travail effectué par des enfants sous la contrainte d'un tiers (autre que ses parents) soit à l'enfant, soit à ses parents, soit au travail effectué par un enfant en conséquence directe de l'exécution du travail forcé de ses parents ».

Pour marquer la Journée Mondiale contre le Travail des Enfants, en Côte d'Ivoire, FLIP a participé à des activités organisées par le Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (MIDH) et Mighty Earth. Le Cabinet de la Première Dame, qui est en avant-garde de la lutte contre le travail des enfants dans le pays, en particulier dans le secteur du cacao, était représenté à la célébration. Au Ghana, l'Unité du Travail des Enfants du Département du Travail du Ministère de l'Emploi et des Relations Professionnelles a mené une série d'activités à la radio et à la télévision afin d'informer et sensibiliser le public.

Vérité s'engage à lutter contre le travail des enfants et à promouvoir un travail décent pour les adultes par le biais de ses programmes et de ses **ressources accessibles au public**. Vous trouverez d'autres ressources de Vérité sur la lutte contre le travail des enfants dans le courant de l'année prochain.

## ***Risque de Travail Forcé et Chaînes d'Approvisionnement***



Le travail du FLIP est important non seulement pour réduire le risque de travail forcé des groupes vulnérables mais aussi pour garantir que les exportations et les chaînes d'approvisionnement sont exemptes de travail forcé. Plusieurs pays ont pris des mesures pour interdire l'importation de biens produits par le travail forcé, ce qui peut affecter les industries à haut risque. Par exemple, aux États-Unis, le service des douanes et de la protection des frontières (CBP) retient les expéditions à la frontière lorsque le travail forcé est suspecté. D'autres pays envisagent des réglementations similaires notamment le Canada qui a publié en mai 2021 une directive indiquant que son Agence des Services Frontaliers s'efforce d'identifier les biens qui ont été produits en prison ou par le travail forcé afin d'empêcher leur entrée dans le pays. En mars 2021, le Parlement de l'Union européenne a publié une résolution sur le devoir de diligence et la responsabilité des entreprises en interdisant l'importation de produits liés à de graves violations des droits de l'homme afin de garantir que le travail forcé ne trouve pas sa place dans la chaîne de valeur des entreprises de l'UE. En avril 2021, l'Union africaine a publié un plan d'action sur l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne en Afrique (2020-2030).

[Visitez la page Web de FLIP](#)

## ***Projet et Coordonnées***

Pour plus d'informations, veuillez contacter Josephine Dadzie à [jdadzie@verite.org](mailto:jdadzie@verite.org), Amourlaye Toure à [atoure@verite.org](mailto:atoure@verite.org), ou Lisa Cox à [lcox@verite.org](mailto:lcox@verite.org).

Financement est fourni par le Département du Travail des États-Unis sous l'accord de coopération numéro IL-31474. Les 100% des coûts totaux du projet ou du programme est financé avec les fonds fédéraux soit un total de 3 490 318 dollars. Cette déclaration ne reflète pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du Travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas non plus endossement du gouvernement américain.

**Suivez Verité sur les Réseaux Sociaux**



---

Verité  
413.253.9227  
[verite@verite.org](mailto:verite@verite.org)  
[verite.org](http://verite.org)

